

# Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (11334)

A 5 05

*du 23 janvier 2014*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1      Modifications**

La loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, est modifiée  
comme suit :

### **Art. 117, al. 5 (nouveau)**

<sup>5</sup> L'article 65, alinéa 1, lettre a, de la présente loi, n'est pas applicable si le  
nombre de candidatures nécessite l'utilisation de bulletins recto verso.

## **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la  
Feuille d'avis officielle.